

De : peter.murphy@ville.quebec.qc.ca [mailto:peter.murphy@ville.quebec.qc.ca]

Envoyé : 27 mai 2013 17:36

À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Cc : Denis-m.Jean@ville.quebec.qc.ca; Odile.Roy@ville.quebec.qc.ca; marie-france.loiseau@ville.quebec.qc.ca

Objet : Suivi - promenade Samuel-De Champlain

Bonjour Madame Harvey,

Comme suite aux audiences publiques la semaine dernière, nous vous faisons parvenir certaines précisions pour répondre aux demandes de la commission d'enquête à la Ville de Québec en lien avec le projet mentionné en titre :

1. Nous avons reçu du Service de l'environnement les résultats des tests d'eau pour le secteur de la Baie de Beauport. Compte tenu de la quantité d'information comprise dans ces documents, ils vous seront envoyés par messenger demain.

2. Concernant les questions posées au sujet de la conformité du projet en lien avec la vision de la Ville de Québec et les grandes intentions du PDAD à l'égard de ce secteur de la ville, veuillez voir la réponse annexée à la présente.

3. Concernant l'achalandage de l'ancienne plage de l'anse au Foulon, nous vous référons à l'article annexé à la présente qui fait référence à un achalandage annuel de 55 000 personnes dans les années 60. Nous continuerons nos recherches à ce sujet.

4. Concernant les statistiques de fréquentation de la plage Jacques-Cartier :

2010 – 1^{er} mai au 6 octobre = 171 259

2011 – 3 mai au 31 octobre = 178 193

2012 – 28 avril au 7 octobre = 218 558

Notez que nous ne comptabilisons pas les statistiques par saison mais nous savons que le site est tout de même fréquenté par la clientèle. De plus, le site ne permet pas d'offrir des services sanitaires l'hiver (novembre à avril) bien que les toilettes intérieures du Parc nautique de Cap-Rouge soient accessibles de 10h à 18h tous les jours.

5. Après vérification avec notre Service des sports, des sports et de la vie communautaire, nous constatons qu'il n'y a pas d'objectifs ni d'orientations dans les plans directeurs d'équipements récréatifs qui touchent directement le tronçon ouest de la Promenade Samuel-de-Champlain. De plus, la Division culture, loisir et vie communautaire de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge nous confirme qu'ils ne disposent d'aucun plan directeur permettant de donner des orientations face à la 3^e phase.

6. Au sujet des besoins en stationnement, veuillez prendre connaissance de la note annexée.

Nous demeurons disponibles en tout temps si d'autres informations vous étaient nécessaires.

Peter W. Murphy M.Arch MUP AICP

Conseiller en design urbain

Division du design, de l'architecture et du patrimoine

Ville de Québec

Service de l'aménagement du territoire

295, boulevard Charest Est

Québec(Québec) G1R 4S9

Téléphone : (418) 641-6411, poste 2151

Télécopieur : (418) 641-6455

peter.murphy@ville.quebec.qc.ca



Mandat d'enquête et d'audience publique • BAPE

**Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour**

Les demandes d'information de la commission et les réponses

Questions demandées par la commission d'enquête à la Ville de Québec :

Est-ce que le projet rejoint la vision de la Ville de Québec?

Quelles-sont les grandes intentions du PDAD à l'égard de ce secteur de la Ville?

Réponse de la Ville de Québec :

La Ville de Québec a déposé, lors de la séance du 23 mai 2013, le document suivant :

« **Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec, Plan d'urbanisme** (Règlement R.V.Q 990)

Extraits relatifs aux objectifs de planification sectorielle à l'égard du secteur à l'étude : **les secteurs particuliers de planification** ».

La Ville de Québec est d'avis que ce document offre une réponse globale aux questions soumises par la commission d'enquête.

Ce document met en perspective les objectifs de planification et de développement de ce secteur stratégique que la Ville de Québec, soit le secteur du littoral ouest.

27 mai 2013

Mise à jour: 21/01/2009 21:43
prolongement de la promenade Samuel-De-Champlain

L'anse au Foulon reverra sa plage

Karine Gagnon

Imprimer
cette page

le Journal
de Québec

La Commission de la capitale nationale profitera du prolongement de la Promenade Samuel-De Champlain pour recréer la fameuse plage de l'anse au Foulon, qui accueillait jusqu'à 55 000 personnes dans les années 60.

Le réaménagement de la plage de l'anse au Foulon, a appris Le Journal, sera inclus dans la phase deux de l'aménagement de la Promenade Samuel de Champlain. «On est en attente du budget, le projet de recréer la plage est encore en vie et on est confiant, car il y a un alignement des planètes», confirme Denis Angers, porte-parole de la Commission de la capitale nationale (CCN).



La célèbre plage de l'anse au Foulon devrait revivre d'ici les cinq prochaines années. © Les ARCHIVES

Une rencontre a d'ailleurs eu lieu à ce sujet, le 6 janvier, avec Sam Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. «Nous sommes à attacher les ficelles, aussi nous avons demandé à la Commission de nous fournir une définition précise du projet, des estimations et, pour nous, il est bien évident qu'il s'agit toujours d'un dossier prioritaire», a signalé, mercredi, Alexandre Boucher, attaché de presse de M. Hamad.

Le premier ministre Charest s'était engagé, pendant la campagne électorale, à investir 65 millions dans le prolongement de la Promenade. M. Angers prévoit la réalisation de tout le projet, incluant la plage de l'anse au Foulon, d'ici cinq ans.

Priorité de la Commission

Le président de la Commission, Jacques Langlois, avait, pour sa part, noté, lors d'un entretien avec Le Journal, que le réaménagement de cette célèbre plage représentait une priorité en 2009-2010. Il avait alors mentionné que la CCN s'était assurée, lors du renouvellement du bail du Yacht Club de Québec, de conserver la possibilité de réaménager une plage publique dans le secteur.

«Notre meilleure assurance, observe M. Angers, ça a été l'engagement politique unanime qui s'est manifesté lors de la campagne électorale, alors on est content. Maintenant, il reste à préparer le sous-sol pour construire la maison.»

Travaux de la Ville

Le «sous-sol», ce sont les bassins de rétention qui doivent d'abord être construits par la Ville de Québec afin d'assurer la salubrité de l'eau. Ces travaux viennent d'être inscrits, avant les Fêtes, au Plan triennal d'immobilisations (PTI). «Une somme d'au-delà de 25 millions est prévue pour ces travaux et il y aura une subvention», confirme Paul-Christian Nolin, attaché de presse du maire Régis Labeaume.

Les travaux seront effectués grâce à une entente tripartite avec le fédéral et le provincial, selon le même principe que pour les bassins de rétention de la rivière Saint-Charles.

M. Nolin croit qu'il faudra toutefois régler la question de la sécurité avant de recréer la plage, puisque le secteur de l'Anse-au-Foulon, qui a été fermé en 1969 parce qu'il était trop pollué,

est assez agité. «Il y a beaucoup de vagues et de ressac à cette hauteur», remarque-t-il, ajoutant qu'il est moins urgent d'avoir une plage à l'anse au Foulon depuis que la baie de Beauport a été aménagée.

«C'est vrai qu'il y a du courant un peu, mais c'est comme toutes les plages environnantes, nuance M. Angers. L'idée, c'est de redonner l'accès au fleuve, que les gens puissent marcher les pieds dans l'eau et dans le sable, et c'est une belle opportunité.»



Les demandes d'information de la commission et les réponses

Questions demandées par la commission d'enquête à la Ville de Québec :

Quelles sont les normes de stationnement applicables au projet?

L'offre de stationnement proposée répond-elle de façon adéquate aux besoins anticipés?

Réponse de la Ville de Québec :

Sur le plan normatif, la gestion du stationnement hors rue s'effectue en fonction de d'un usage principal donné devant être autorisé au sein d'une zone donnée.

Dans le cadre de ce dossier, l'usage principal spécifique au projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain est un usage R1 – *Parc* auxquels viennent se greffer une multitude d'usages accessoires.

Après consultation des dispositions normatives édictées au règlement de zonage de la Ville de Québec, aucun nombre minimal ou maximal de cases de stationnement n'est prévu pour ce type d'usage principal.

Sur le plan des besoins en matière de stationnement, puisque qu'aucune balise réglementaire n'est applicable à l'égard du projet en cause, il est difficile pour la Ville de Québec de déterminer le besoin en stationnement anticipé avec exactitude et certitude.

Cependant, à titre comparatif, le site récréatif de la baie de Beauport (142 000 m²) comprend approximativement 325 cases de stationnement. D'après un comptage effectué sur une photographie aérienne couvrant ce même secteur, plus de 150 voitures étaient stationnées à l'extérieur des aires prévues à cette fin.